



Appel à projets « Fribourg, ville plurielle »

Projet 2024 : créer des liens entre les personnes créer des liens entre ces 3 domaines : Le « Vivre ensemble » – l'Art – le Sport

1. « Fribourg, ville plurielle » : c'est quoi ?

La Ville de Fribourg est une ville ouverte à tout le monde.

Beaucoup de personnes différentes habitent à Fribourg :

- des personnes qui parlent le français ou l'allemand
- des personnes qui parlent d'autres langues
- des personnes qui ont des cultures différentes
- des personnes d'âges différents
- des personnes avec et sans handicap

C'est une richesse pour Fribourg !

La Ville de Fribourg veut encourager les personnes à se rencontrer,
à participer à des événements et à faire des choses ensemble.

Dans les domaines de l'**art**, du **sport** et du **Vivre ensemble**.

2. « Fribourg, ville plurielle » : pour quoi ?

Dans son projet « [Fribourg, ville plurielle](#) »

la Ville de Fribourg veut **soutenir spécialement les projets qui créent des liens** :

- entre les cultures différentes et l'art
- ou entre les cultures différentes et le sport
- ou entre l'art et le sport.

En 2023, « Fribourg, ville plurielle » a donné une somme totale de Fr. 55 000.-.

Elle a partagé cet argent entre 8 projets.

En 2024, la Ville de Fribourg fait aussi un **appel à projet**.

Elle recherche des **bons projets qui créent des liens**.

Elle veut leur donner de l'argent.

3. Qui peut présenter un projet ?

Toutes les associations, les fondations, les institutions et les groupes de personnes qui sont établis dans la ville de Fribourg peuvent présenter un projet.

Une personne seule ne peut pas présenter un projet.

4. Quel genre de projets ?

Pour être choisi, votre projet :

- doit être accessible à tout le monde
- doit concerner 2 ou 3 de ces domaines :
 - **l'art**
 - **les cultures différentes**
 - **le sport**
- doit encourager des personnes différentes, d'âges différents et de nationalités différentes **à participer**
- doit encourager des personnes différentes, d'âges différents et de nationalités différentes **à se rencontrer**
- doit être un projet qui **respecte la nature et qui est durable**.

Cela veut dire : - utiliser des **moyens qui respecte la nature et les personnes**.

Par exemple : Bien gérer les déchets

Economiser l'énergie

Acheter des produits locaux.

Cela veut dire aussi : - utiliser des moyens que l'on pourra **refaire une autre fois**.

De plus, votre projet doit :

- se réaliser en 2024 ou 2025 sur la commune de Fribourg
- indiquer ceci : la Ville de Fribourg a donné de l'argent pour ce projet.

Le responsable de projet :

- Le responsable de projet doit être une **association** ou une **institution**.
Il ne peut **pas** être une personne seule.
- Le responsable de projet doit faire attention aux conséquences de son projet.
Par exemple : mon projet respecte-t-il les personnes ? Mon projet respecte-t-il la nature ? (attention aux déchets, aux risques d'incendie, etc...)
- A la fin du projet, le responsable du projet doit faire un rapport avec les comptes et les retours d'expériences.
- Et si, pendant le projet, il y a eu des changements importants ?
Alors le responsable du projet doit indiquer ces changements à la Ville de Fribourg.

Vous avez une belle idée de projet ?

Alors remplissez le formulaire

["Projet Fribourg, ville plurielle : demande d'une aide financière"](#)

5. Limites de temps et d'argent

Cet appel à projets est valable en 2024. Le montant total est de CHF 80 000.-.

La Ville donne l'argent pour un projet, dès qu'elle accepte le projet.
Ou alors elle donne l'argent au 31 décembre 2024, au plus tard.

6. Pour demander une aide financière

Vous voulez présenter un projet et demander une aide financière ?

Pour cela, mettez dans votre dossier de demande :

- le formulaire « Demande d'une aide financière "Fribourg, ville plurielle" » rempli
- les statuts de votre association et
- les noms des personnes du comité.

Dès aujourd'hui, vous pouvez envoyer votre dossier par e-mail à :

fribourg-ville-plurielle@ville-fr.ch .

La Ville va vous annoncer par mail à quel moment vous recevrez la réponse.

La Ville soutient des projets aussi longtemps qu'elle a l'argent de 2024 pour cela.

Quand il n'y a plus d'argent, l'appel à projet est terminé.

Avant d'envoyer votre dossier, vous pouvez regarder sur

www.ville-fribourg.ch/fribourg-ville-plurielle si la Ville a encore de l'argent pour cela.

Et si votre projet n'est pas accepté ?

Vous devez accepter cette décision. Vous n'avez **pas** le droit de faire recours.

7. Besoin d'aide pour remplir le formulaire ou pour créer votre projet ?

Vous pouvez contacter le centre de conseil **Bénévolat Fribourg Freiburg** à cette adresse :

Bénévolat Fribourg Freiburg
Boulevard de Pérolles 42
1700 Fribourg
026 422 37 07
info@benevolat-fr.ch.

Une personne vous aidera volontiers à remplir le formulaire.
Elle vous donnera aussi des conseils pour réaliser votre projet.
Ces services sont **gratuits**.

8. A la fin du projet, le rapport et le décompte

Si votre projet est accepté, vous recevez, avec la réponse, un **formulaire**.

A la fin du projet, vous avez **un délai de 3 mois** pour envoyer ces documents à la Ville de Fribourg :

- ce formulaire
- votre rapport sur le projet, avec les expériences vécues
- votre décompte final.

Important :

Pendant le projet, vous voulez faire des changements ? C'est possible, **MAIS vous devez informer la Ville de Fribourg** de ces changements.

A la fin de votre projet, vous avez fait des changements ?

Le projet n'est plus le même que celui annoncé ? Et vous n'avez rien dit ?

Alors la Ville peut refuser de donner l'argent promis.

La Ville peut même demander de rendre l'argent déjà donné.

Pour plus d'informations

Pour toute question, vous pouvez contacter :

Floriane Pochon, cheffe du Secteur Projets au Service de la culture.

E-mail : fribourg-ville-plurielle@ville-fr.ch

Tél. direct : +41 26 351 71 98 (lu/ma/me/je)

Adaptation en facile à lire : Bureau Langage simplifié, Pro Infirmis

